

PAX, SOCIÉTÉ SUISSE D'ASSURANCE SUR LA VIE SA

PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE

COMPTE D'EXPLOITATION 2022



FAITS MARQUANTS

4	2	6

MILLIONS DE CHF

PRIMES BRUTES DANS LA PRÉVOYANCE **PROFESSIONNELLE**

MILLIONS DE CHF

ATTRIBUTION AU FONDS D'EXCÉDENTS

MILLIONS DE CHF

MONTANT DISTRIBUÉ AUX ASSURÉS À PARTIR DU FONDS D'EXCÉDENTS

MILLIARDS DE CHF

TOTAL DES PLACEMENTS DE CAPITAUX DANS LA PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE (VALEUR **DE MARCHÉ**)

TAUX DE DISTRIBUTION (LEGAL QUOTE)

Ргетасе	4
Compte d'exploitation	7
Bilan	9
Placements de capitaux	12
Quote-part de distribution	15
Autres chiffres-clés	18
Observations générales	21

Utilisation des dénominations

Pax Assurance: Pax, Société suisse

d'assurance sur la vie SA

Groupe Pax: se compose du Pax Holding (société

> coopérative), de la Pax Assurance, de la Creadi AG, de la Pax Asset Management SA et d'une participation majoritaire de 60.2 pour cent à la Simpego Assurances SA.

PRÉFACE

Chère lectrice, cher lecteur,

L'année 2022 a été marquée par différentes évolutions qui ont confronté l'économie à des défis exigeants. Parmi eux, on compte la situation géopolitique tendue, la hausse des prix de l'énergie et une augmentation de l'inflation. L'ensemble de ces facteurs a engendré un environnement incertain et a mis les marchés financiers sous pression.

S'y sont ajoutées les hausses de taux d'intérêt des banques centrales qui luttaient ainsi contre l'inflation. De la sorte, les taux d'intérêt ont augmenté en 2022 après une longue période d'intérêts bas. C'est une évolution positive pour les assurances de prévoyance puisque le temps des taux d'intérêt négatifs est révolu. Ainsi, il est à nouveau possible d'obtenir un rendement positif avec des obligations, ce qui laisse entrevoir une participation aux bénéfices plus attractive et des garanties plus élevées.

Besoin urgent de réformes dans la prévoyance professionnelle

Il reste urgent de réformer la prévoyance professionnelle malgré les répercussions positives de l'évolution des taux d'intérêt. Le contexte général s'est en effet durci ces dernières années. En font partie l'évolution démographique et l'augmentation de l'espérance de vie qui entraîne une durée de versement des rentes plus longue. Cette situation est aggravée par le cadre réglementaire qui ne correspond plus depuis longtemps aux réalités économiques.

Le point crucial est le niveau du taux de conversion et du taux minimal LPP. Ils doivent être fixés de manière à ce que le rendement nécessaire puisse être atteint, et ce malgré les prescriptions de placement qui n'autorisent qu'une stratégie de placement défensive pour les assureurs complets comme la Pax Assurance. C'est la seule façon de financer à long terme les droits aux rentes et d'éviter les subventions croisées des actifs vers les retraités. Le monde politique l'a reconnu et est en train de mettre en place un paquet de réformes axé sur les solutions.

Résultat financier positif pour la Pax Assurance

Dans ce contexte exigeant, le modèle d'entreprise de la Pax Assurance a fait ses preuves. Ainsi, nous avons réalisé un bénéfice global selon le droit commercial de 14.9 millions de CHF, ce qui est largement supérieur au 8.3 millions de CHF de l'année précédente. Avec 231 millions de CHF le capital propre de la Pax Assurance se situe à un niveau élevé. Sur ce total, 7.2 millions de CHF de bénéfice reviennent à la prévoyance professionnelle et 66.7 millions de CHF au capital propre. Nous bénéficions ainsi d'une assise financière très solide et nous nous imposons comme une partenaire solide qui offre aux assurés une grande sécurité dans la prévoyance.

Cela est souligné par le taux SST de la Pax Assurance qui est passé à 254 pour cent début janvier 2023 (année précédente: 201 pour cent). Cette valeur indique la capacité d'une compagnie d'assurance à tenir les promesses financières faites aux assurés. Plus ce taux est élevé, plus la situation de la compagnie d'assurance est sûre. Avec un taux SST de 254 pour cent, la Pax Assurance se situe bien au-dessus de la barre des 100 pour cent exigée par le régulateur et dispose ainsi d'une capacité de risque très élevée.

Augmentation de la participation aux excédents

Nos assurés aussi profitent de la bonne marche des affaires de la Pax Assurance, car en tant que membres de la société coopérative, ils profitent d'une participation aux bénéfices attractive que nous avons augmentée en 2022. Nous avons ainsi attribué 15 millions de CHF au fonds d'excédents de la prévoyance professionnelle, ce qui représente une augmentation de 50 pour cent par rapport à l'année précédente. Les distributions ont également été augmentées. En 2022, les assurés de la prévoyance professionnelle ont reçu 7.9 millions de CHF (année précédente: 4.1 millions de CHF). Étant donné que le montant attribué au fonds d'excédents est supérieur à la somme prélevée, une participation attractive aux excédents sera également possible à l'avenir.

L'attribution de 15 millions de CHF au fonds d'excédents permet d'atteindre un taux de versement des revenus de 91.7 pour cent en faveur des assurés. La legal quote exigée de 90 pour cent a ainsi une fois de plus été respectée.

Nouvelles affaires et évolution des primes

Dans la prévoyance professionnelle, les nouvelles affaires ont été très modérées. Avec 6.1 millions de CHF,

elles dépassent certes légèrement celles de l'année précédente, mais elles sont en-deçà des espérances. Fait positif, la gestion qualitative de la croissance des primes porte ses fruits. Grâce aux mesures que nous avons poursuivies de manière conséquente ces dernières années, la structure du portefeuille s'est encore améliorée, ce qui fait augmenter la rentabilité à moyen terme.

En raison du faible nombre de nouvelles affaires ainsi que du recul des primes uniques et des primes périodiques, le volume des primes de la prévoyance professionnelle a diminué de 2.2 pour cent et atteint 426.1 millions de CHF.

Offres plus attractives dans la prévoyance professionnelle

Pour encourager la croissance rentable, la Pax Assurance a pris différentes mesures pour 2023. Celles-ci ciblent essentiellement les entreprises clientes de moyenne envergure et visent à augmenter l'attractivité des prestations dans l'assurance complète et pour Pax DuoStar.

D'une part, nous mettons en place un nouveau tarif qui prendra effet en 2024. Il propose des primes avantageuses notamment pour les entreprises comptant plus de 20 assurés et ayant une bonne évolution du risque. Les entreprises de secteurs à risque en profitent également. Par ailleurs, l'introduction de branches mixtes permet d'évaluer le profil de risque d'une entreprise au plus près de la réalité. L'ensemble de ces mesures fait baisser les primes de risque et augmente l'attractivité des offres.

En même temps, nous proposons - avec Pax
DuoStar - un produit unique sur le marché suisse. Le
modèle de prévoyance associe sécurité et possibilités de
rendement dans une seule solution. Cette valeur
ajoutée profite aux entreprises qui, sans souhaiter
assumer l'intégralité des risques de placement, veulent
néanmoins participer à l'évolution des marchés
financiers sur le long terme.

Nouveau modèle de taux de conversion: équitable et dans l'intérêt de tous les assurés

En 2022, la Pax Assurance a également mis en place un nouveau modèle de taux de conversion prenant effet en 2023. Il vise à atténuer la redistribution indésirable des revenus d'assurés actifs vers les rentiers.

Nous empruntons pour ce faire notre propre chemin. Avec son nouveau modèle, nous tenons aussi bien compte, pour le calcul de la rente de vieillesse, de l'avoir de vieillesse obligatoire que de l'avoir de vieillesse surobligatoire contrairement aux calculs effectués habituellement sur le marché. Ainsi, la redistribution des jeunes vers les personnes âgées est réduite de manière équitable.

Grâce à cette réduction, les assurés actifs profitent d'une meilleure rémunération de leur avoir de vieillesse surobligatoire. En même temps, les assurés ayant un faible avoir de vieillesse surobligatoire ne sont pas désavantagés.

Avec le nouveau modèle de taux de conversion, Pax assume sa responsabilité envers tous les assurés dans la prévoyance professionnelle et contribue à une solution orientée vers l'avenir.

Remerciements

Pour la prévoyance professionnelle de la Pax Assurance, l'année 2022 a été une année de tous les défis, défis que l'entreprise a relevés activement. Cela n'est possible que grâce à l'engagement et l'expertise de nos collaboratrices et collaborateurs. Nous les remercions chaleureusement pour cet engagement et cette performance. Un grand merci également à nos partenaires de distribution et à nos clientes et clients pour la confiance et la fidélité qu'ils témoignent à Pax.

Peter Kappeler

CEO

Alex Flückiger

A. Fri

CFO

COMPTE D'EXPLOITATION

Produits

En CHF 1'000		2022		2021
Primes brutes comptabilisées		426′100		435′761
Primes d'épargne		369'511		377′774
dont contributions pour alimentation des avoirs de vieillesse	191′101		195′154	
dont avoirs de vieillesse apportés: apportés individuellement	168′880		171′233	
dont avoirs de vieillesse apportés: reprises de contrats lors d'affiliations	8′611		11′258	
dont versements pour les pensions de vieillesse et de survivants	0			
dont primes uniques reçues suite à reprise d'une rente d'invalidité ou rente d'enfant d'invalide	920		130	
dont primes uniques reçues suite à un libre-passage	0		_	
Primes de risque		37′575		39'470
Primes de frais		19'013		18′517
Produit des placements de capitaux net		29'823		52′708
Produit des placements de capitaux brut		35′559		58'805
Produit des placements de capitaux direct		66'459		69′904
Liquidités	-5		-317	
Obligations	25′758		30′867	
Immeubles	23′146		23′072	
Hypothèques	1′706		1′092	
Autres placements de capitaux	15′854		15′189	
Résultat sur réalisations		3′348		-1′894
Solde entre plus-values et amortissements		-20′702		2'433
Résultat monétaire		-12'353		-10′316
Charges d'intérêt		-1'194		-1′322
Charges pour la gestion de la fortune		-5′736		-6'097
Autres produits		434		247
Résultat de la réassurance		489		996
Produit total		456'847		489′712

Le compte d'exploitation concernant la prévoyance professionnelle est basé sur la clôture statutaire de la Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA, qui est examinée tous les ans par l'organe de révision externe. Il permet à l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) de vérifier l'état de solvabilité et le respect d'autres prescriptions.

Les revenus de la prévoyance professionnelle proviennent des primes brutes et des revenus des placements.

Charges

En CHF 1'000		2022		2021
Prestations d'assurance		532′596		393'094
Prestations en cas de vieillesse		101′702		98′076
dont prestations de rentes	54'650		51′839	
dont prestations en capital	47′052		46′237	
Prestations en cas de décès et d'invalidité		32'909		37′884
dont prestations de rentes	24′397		27′116	
dont prestations en capital	8′512		10′767	
Prestations individuelles en capital (prestations de libre passage, encouragement à la propriété du logement, divorce, police de libre passage)		227′702		200'640
Valeurs de rachat		168'351		54′509
Frais occasionnés par le traitement des prestations		1′932		1′986
Variation des provisions techniques		-120′755		57′650
Avoirs de vieillesse		-127′027		32′046
Provision pour pertes futures sur les taux de change		-22′700		-12′900
Réserve mathématique pour rentes de vieillesse et de survivants en cours		62′955		45′987
Réserve mathématique pour rentes d'invalidité et enfants d'invalides		-6'649		-11'676
Réserve mathématique pour polices de libre passage		-676		-164
Réserve mathématique autres couvertures		102		-116
Renforcement réserve mathématique pour réserves mathématiques pour rentes et polices de libre passage		2'000		1′000
Provision pour cas d'assurance survenus non encore réglés (RBNS et IBNR)		-2'884		1′172
Réserves de fluctuation de valeur et garantie d'intérêt		-33'000		-5′200
Provisions pour risque de renchérissement		0		-1′500
Autres provisions techniques		7′125		9′000
Participation aux excédents attribuée au fonds d'excédents		15′000		10′000
Frais d'acquisition et de gestion		22′220		21′260
Autres charges		630		435
Résultat de l'exercice		7′157		7′273
Charges totales		456′847		489′712

Les prestations de vieillesse se composent de 54 pour cent de prestations de rentes (année précédente: 53 pour cent) et de 46 pour cent de versements de capital (année précédente: 47 pour cent).

BILAN

Le tableau qui suit présente en abrégé le bilan de l'ensemble du secteur d'activité de la prévoyance professionnelle. Une vue d'ensemble de la Pax Assurance se trouve dans le Public Disclosure 2022.

Actifs

En CHF 1'000		2022		2021
Placements de capitaux		3'638'901		3′710′258
Liquidités		89′770		78′524
Titres à taux d'intérêt fixe		2'329'267		2′541′692
Titres à taux d'intérêt fixe en francs suisses	2′052′347		2′213′578	
Titres à taux d'intérêt fixe en monnaies étrangères	276′919		328′113	
Immeubles		462′591		465′779
Hypothèques		172′944		111′897
Actions suisses et étrangères		236′246		172′894
Placement de produits alternatifs		0		0
Avoirs découlant d'instruments financiers dérivés nets		799		1′149
Autres placements de capitaux		347′283		338′323
Créances découlant d'instruments financiers dérivés		13′159		4′050
Autres actifs		25′140		28'694
Réassurance passive		2′301		3′350
Somme actifs		3'679'501		3′746′352

Passifs

En CHF 1'000		2022		2021
Provisions techniques brutes		3′538′971		3'662'067
Avoirs de vieillesse		2′083′065		2′210′092
dont part obligatoire	1′308′810		1′398′735	
dont part surobligatoire	774′255		811′357	
Provision complémentaire pour transformations en rente futures		87′100		109′800
dont part obligatoire	81′500		99'600	
dont part surobligatoire	5′600		10′200	
Provision mathématique des rentes de vieillesse et de survivants en cours		991′915		928′960
dont part obligatoire	629′947		583′946	
dont part surobligatoire	361′968		345′015	
Provision mathématique des rentes d'invalidité en cours		139′005		145'654
dont part obligatoire	93'473		92′134	
dont part surobligatoire	45′532		53′520	
Provision mathématique des polices de libre passage		6′660		7′336
Réserve mathématique autres couvertures		2′522		2'419
Provision pour sinistres survenus mais non encore liquidés		42'411		45′304
Renforcement de la provision mathématique des rentes en cours		110′000		135′800
Provision pour garantie d'intérêt, provision de fluctuation des sinistres et des valeurs de placement		5′000		0
Autres provisions techniques		35′294		40′701
Fonds de renchérissement		36′000		36′000
État en début d'année	36′000		37′500	
Primes de renchérissement brutes	291		226	
Frais	-194		-151	
Charges pour augmentations des rentes de risque en raison du renchérissement	-23		-24	
Dissolution en faveur de renforcements selon l'art. 149, al. 1, lettre a	0		0	
Dissolution en faveur du fonds d'excédents				
Fonds d'excédents		34′150		27′050
État en début d'année	27′050		21′150	
Distribution à des institutions de prévoyance (versement d'excédents)	-7′900		-4′100	
Participation à l?excédent année en cours (attribution d'excédents)	15′000		10′000	
Parts d'excédents créditées		10′828		6′272
Autres passifs		28′874		-10′489
Capital propre		66′677		61'452
Somme passifs		3'679'501		3′746′351

Provisions techniques

Les sociétés d'assurance sont tenues de constituer des provisions techniques suffisantes pour couvrir les engagements prévus. Ceux-ci concernent notamment les avoirs de vieillesse pour les futures prestations de vieillesse. En font également partie des provisions pour les rentes de vieillesse, de survivants et d'invalidité qui sont régulièrement examinées. En raison de l'espérance de vie qui augmente et les répercussions économiques des taux de conversion en rentes trop élevés dans la prévoyance professionnelle, celles-ci devront éventuellement faire l'objet d'un financement ultérieur. Des réserves spéciales doivent également être constituées pour des évènements assurés déjà survenus, mais non encore signalés.

Provision de renchérissement

La provision de renchérissement a servi à financer l'adaptation légale de rentes d'invalidité et de survivants à l'évolution des prix.

Modification des provisions

En CHF 1'000	2022	2021
État au 1 ^{er} janvier	3'662'067	3′613′807
Modification avoirs de vieillesse	-127′027	32'046
Modification des provisions pour conversion futures des rentes	-22′700	-12′900
Modification de la réserve mathématique pour les rentes de vieillesse et de survivants en cours	62′955	45′987
Modification de la réserve mathématique pour rentes d'invalidité en cours	-6'649	-11'676
Modification de la provision mathématique des polices de libre passage	-676	-164
Modification de la réserve mathématique autres couvertures	102	-116
Modification des provisions pour cas d'assurance survenus mais encore en suspens	-2′894	1′165
Modification consolidations pour réserves mathématiques des rentes	-25′800	-6′700
Modification des provisions pour garanties d'intérêt, fluctuations des sinistres et valeurs	5′000	0
Modification des provisions pour renchérissement	0	-1′500
Modification autres provisions	-5'407	2′117
État au 31 décembre	3′538′971	3′662′067

Au total, les provisions ont diminué de 123.1 millions de CHF, alors qu'une augmentation globale de 48.3 millions de CHF était enregistrée l'année précédente. La raison essentielle en est la modification de l'avoir de

vieillesse. Pour la première fois, des provisions de fluctuations de 5 millions de CHF ont été constituées.

PLACEMENTS DE CAPITAUX

INFORMATIONS SUR L'ANNÉE 1. **DE PLACEMENT**

Situation sur les marchés financiers

L'année de placement 2022 était placée sous le signe d'un environnement extrêmement volatile et d'une importante inflation. Dans le cadre de cette évolution du renchérissement, les taux d'intérêt augmentent fortement. Mesurés au rendement des emprunts fédéraux sur 10 ans, ils sont passés de -0.1 pour cent à +1.6 pour cent au cours de l'année. Les fluctuations des rendements des titres à revenu fixe ont également été particulièrement sensibles. Ce contexte en matière de taux d'intérêt a mis les marchés boursiers sous forte pression.

En raison des fortes hausses des taux d'intérêt de la banque centrale américaine, le dollar américain a fortement progressé jusqu'au 4e trimestre, et a ensuite reperdu la majeure partie de ses gains jusqu'à la fin de l'année. Globalement, il en a résulté une croissance d'un peu plus d'un pour cent par rapport au franc suisse au cours de l'année sous revue. Par contre, l'euro a subi une dépréciation considérable en raison du conflit en Ukraine et de la menace d'une crise énergétique et électrique en Europe. Par rapport au franc suisse, le cours de la monnaie unique européenne a diminué de près de 5 pour cent en un an.

Placements à taux fixes

L'évolution de l'inflation a entraîné une forte hausse des taux d'intérêt, ce qui a mis fin à la phase des taux d'intérêt négatifs. Dans ce contexte, la Pax Assurance s'est concentrée sur les placements à long terme dans le domaine des titres à revenu fixe, non seulement en réinvestissant, mais aussi en procédant à des réaffectations actives d'obligations à court terme à des obligations à long terme. De plus, l'octroi de prêts hypothécaires de premier ordre à des particuliers a encore été intensifié.

L'augmentation des écarts de taux d'intérêt entre les placements dans des instruments du marché monétaire en dollars américains ou en euros et les placements correspondants en francs suisses a augmenté les coûts de couverture de change, ce qui a eu un impact négatif sur le résultat des placements. Les risques de change ont été couverts pour la plupart sur toute la durée de l'année

Actions

Avec une performance négative supérieure à 15 pour cent des principaux indices boursiers et marquée par de considérables fluctuations, l'année 2022 a été - dans le contexte historique - une mauvaise année boursière et donc nettement inférieure à la moyenne. À la fin de l'année sous revue, la part en actions de la Pax Assurance était de 6.9 pour cent. Qui plus est, le portefeuille d'actions était partiellement couvert par une stratégie d'options systématique. En raison d'une plus importante proportion d'actions, les dividendes perçus ont encore nettement augmenté par rapport à l'année précédente.

Évolution des placements immobiliers

Les immeubles de rapport constituent une source de revenus non négligeable pour la Pax Assurance et représentent une part importante de son portefeuille global. Grâce à des mesures de commercialisation, telles que les campagnes dans les médias sociaux, le taux de vacance a pu être réduit d'environ 12 pour cent au cours de l'année sous revue. En raison des acquisitions ainsi que de la nouvelle mise en location réussie d'immeubles rénovés, le produit net avec effet sur le résultat a augmenté de quelque 6 pour cent.

Avec une part importante de 75 pour cent de revenus locatifs provenant de l'habitat, la Pax Assurance dispose d'un portefeuille immobilier stable et bien diversifié au niveau régional. Avec leur rendement et leur valorisation, les biens-fonds ont fourni à la fois une contribution importante au résultat et des réserves de réévaluation au sens d'attributions dans le bilan qui renforcent la base des capitaux propres.

STRUCTURE DES PLACEMENTS 2. **DE CAPITAUX**

La structure des placements de capitaux dans les opérations LPP des assureurs est marquée par les dispositions réglementaires de la FINMA. Les directives de placement pour les assurances définissent les placements et limites autorisés alors que le Test suisse de solvabilité limite les risques de placement admis. Les placements à risque plus élevé doivent de ce fait être protégés par un capital propre supplémentaire. La rémunération de ce capital propre est à son tour limitée par la quote-part minimale.

En CHF 1'000		2022	2021
		En %	En %
1. Liquidités	89′770	2.47%	2.12%
2. Titres à taux d'intérêt fixe en francs suisses	2′052′347	56.40%	59.66%
3. Titres à taux d'intérêt fixe en monnaies étrangères	276′919	7.61%	8.84%
4. Hypothèques	172′944	4.75%	3.02%
5. Autres placements de capitaux	347′283	9.54%	9.11%
6. Actions suisses et étrangères	236′246	6.49%	4.66%
7. Avoirs découlant d'instruments financiers dérivés	799	0.02%	0.03%
8. Immeubles	462′591	12.71%	12.56%

CHIFFRES-CLÉS CONCERNANT 3. **LES REVENUS DES CAPITAUX**

Les revenus bruts des capitaux de 35.6 millions de CHF (année précédente: 58.8 millions) dans le compte d'exploitation comprennent notamment les rendements courants, les bénéfices et pertes réalisés ainsi que les amortissements nécessaires et le résultat de change. Conformément au schéma de publication, les frais de gestion de fortune comprennent également les dépenses liées à la gestion immobilière.

En CHF 1'000	2022	2021		
			Changement	En %
Placements de capitaux et réserves latentes				
Valeur comptable des placements de capitaux	3'638'901	3′710′258	-71′357	-1.92%
Valeur du marché des placements de capitaux	3'627'110	4'051'570	-424′460	-10.48%
Réserves latentes	-11′790	341′312	-353′103	-103.45%
Produits nets des capitaux	29'823	52′708	-22′885	-43.42%
Produits bruts des capitaux	35′559	58′805	-23′246	-39.53%
Frais pour gestion de fortune	-5′736		361	-5.92%
Rendement sur valeurs comptables et performance sur valeurs du marché				
Rendement net des valeurs comptables	0.81%	1.43%	-0.61%	-43.09%
Performance nette des valeurs du marché	-8.42%	0.71%	-9.13%	-1'292.69%
Rendement brut des valeurs comptables	0.97%	1.59%	-0.62%	-39.18%
Performance brute des valeurs du marché	-8.27%	0.86%	-9.13%	-1'065.60%

Résultats financiers des placements de capitaux

En ce qui concerne le rendement à la valeur comptable, les obligations, prêts et hypothèques sont évalués selon la méthode amortized cost.

Les revenus nets des capitaux de la prévoyance professionnelle ont diminué de 43.4 pour cent par rapport à l'année précédente. L'origine de cette évolution réside dans la performance négative des placements en actions et en devises, dans l'augmentation des coûts de couverture des devises étrangères ainsi que dans les amortissements d'obligations liés à la guerre en Ukraine.

QUOTE-PART DE DISTRIBUTION

Opérations collectives soumises à la quote-part minimale

La quote-part minimale permet de garantir au preneur d'assurance une participation appropriée au bénéfice de la société d'assurance. Selon les prescriptions légales, 90 pour cent au moins des revenus doivent être utilisés en faveur du preneur d'assurance sous forme de prestations d'assurance, de renforcement des réserves ou d'attributions au fonds d'excédents.

Dans le secteur de la prévoyance professionnelle, la répartition se fait entre les processus épargne, risque et frais. La totalité des revenus est en premier lieu utilisée pour financer les dépenses. Un solde de revenu est utilisé pour constituer des réserves supplémentaires afin de garantir durablement les promesses de performance ou pour alimenter le fonds d'excédents.

Processus	Revenus	Prestations
Épargne	Revenu net du capital	Intérêts payés sur les avoirs de vieillesse et les capitaux de garantie pour rentes en cours
Risque	Prime de risque	Versement de prestations d'invalidité et de survivants, constitution de réserve mathématique pour nouvelles rentes
Frais	Prime de frais	Prestations de service dans le cadre de la gestion de solutions de prévoyance et d'assurance et des conseils aux clients

Affaires collectives non soumises au taux minimal

La Pax Assurance n'exerce aucune activité non-soumise au taux minimal dans l'assurance collective.

Quote-part de distribution

En CHF 1'000		2022		2021
Processus d'épargne (produits des placements de capitaux)		29'823		52′708
Processus de risque (primes de risque)		37′575		39′470
Processus de frais (primes de frais)		19'013		18′517
Somme des composantes du produit		86'412		110′695
Processus d'épargne (principalement intérêts techniques)		-60'445		-57′048
Processus de risque (principalement prestations en cas de décès et d'invalidité)		-28'046		-24′577
Processus de frais (principalement frais de gestion)		-22'414		-21'447
Somme des charges		-110′906		-103′072
Résultat brut		-24'494		7′623
Constitution et dissolution de provisions techniques dans le processus d'épargne		52′800		16′800
Risque de longévité	-2′900		-1′300	
Lacunes de couverture en cas de conversion en rentes	22′700		12′900	
Garanties d'intérêt	33′000		5′200	
Dissolution des provisions pour risques de renchérissement en faveur de renforcements	0		0	
Fluctuations de la valeur des placements de capitaux	0		0	
Constitution et dissolution de provisions techniques dans le processus de risque		-6′225		-8′700
Sinistres annoncés mais non encore liquidés	900		300	
Sinistres survenus mais non encore annoncés	0		0	
Fluctuations de sinistres	-5'000		0	
Adaptations et assainissements de tarifs	-2′125		-9'000	
Dissolution des provisions pour risques de renchérissement en faveur de renforcements	0		0	
Constitution de provisions pour risque de renchérissement	0		0	
Dissolution des provisions pour risques de renchérissement en faveur du fonds d'excédents		74		1′551
Variation des réserves techniques dans le processus d'épargne et de risque		46'649		9′651
Attribution au fonds d'excédents		-15′000		-10′000
Résultat du compte d'exploitation		7′155		7′274
Part des affaires soumises à la quote-part minimale		7′155		7′274
Part des affaires non soumises à la quote-part minimale		0		0
Quote-part de distribution (part en % du produit total)		91.7%		93.4%

Quote-part de distribution

Le résultat brut est négatif. Après dissolution de provisions techniques nettes de 46.6 millions de CHF et attribution au fonds d'excédents, le résultat s'élève à 7.2 millions de CHF.

L'attribution au fonds d'excédents et les mesures en faveur des assurés font que le taux de distribution est de 91.7 pour cent en 2022 (année précédente: 93.4 pour cent).

Fonds d'excédents

Le fonds d'excédents constitue une réserve pour les futures participations aux excédents. Il sert à garantir aux clients une attribution d'excédents stable et pérenne et à lisser les fluctuations dans l'évolution des affaires. Il peut exclusivement être utilisé en faveur des assurés dans le domaine de la prévoyance professionnelle.

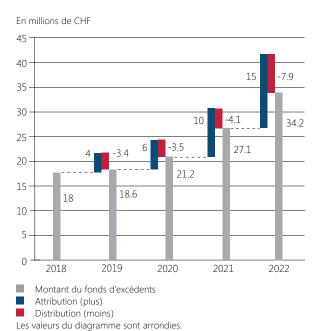
Évolution du fonds d'excédents

En CHF 1'000	2022	2021		
			Changement	En %
Fonds d'excédent	34′150	27′050		
Part liée	15′000	10′000	5′000	50.00%
Part libre	19′150	17′050	2′100	12.32%

Participation aux excédents

En 2022, 15 millions de CHF ont été attribués au fonds d'excédents de la prévoyance professionnelle (année précédente: 10 millions de CHF). Avec 34.2 millions de CHF, le fonds d'excédents est ainsi bien doté (année précédente: 27.1 millions de CHF), ce dont les assurés profiteront dans les années à venir par des versements d'excédents. En 2022, 7.9 millions de CHF (année précédente: 4.1 millions de CHF) ont été distribués. La constitution permanente du fonds d'excédents au cours des cinq dernières années apparaît dans le graphique ci-dessous.

Pax Assurance - prévoyance professionnelle évolution du fonds d'excédents



AUTRES CHIFFRES-CLÉS

TAUX D'INTÉRÊT ET TAUX 1. **DE CONVERSION**

En %	2022	2021		
			Changement	En %
Paramètres utilisés dans la partie sur-obligatoire:				
Taux d'intérêt technique pour l'évaluation des engagements en matière de rentes	1.20%	1.05%	0.15%	14.29%
Taux d'intérêt appliqué pour les avoirs de vieillesse obligatoires	1.00%	1.00%	0.00%	0.00%
Taux d'intérêt appliqué pour les avoirs de vieillesse surobligatoires	0.05%	0.05%	0.00%	0.00%
Taux d'intérêt minimal LPP obligatoire (compte-témoin)	1.00%	1.00%	0.00%	0.00%
Taux de conversion pour les avoirs de vieillesse obligatoires pour les hommes à l'âge final de 65 ans	6.80%	6.80%	0.00%	0.00%
Taux de conversion en rentes dans le régime surobligatoire pour les hommes à l'âge final de 65 ans	4.75%	4.90%	-0.15%	-3.06%
Taux de conversion pour les avoirs de vieillesse obligatoires pour les femmes à l'âge final de 64 ans	6.80%	6.80%	0.00%	0.00%
Taux de conversion en rentes dans le régime surobligatoire pour les femmes à l'âge final de 64 ans	4.75%	4.90%	-0.15%	-3.06%
Taux de conversion en rentes minimal obligatoire pour les hommes à 65 ans et les femmes à 64 ans (compte-témoin)	6.80%	6.80%	0.00%	0.00%

2. **PORTEFEUILLE**

Nombre	2022	2021		
			Changement	En %
Nombre d'assurés actifs	28′339	30′541	-2′202	-7.21%
Nombre d'assurés à 100 pour cent	28′320	30′522	-2′202	-7.21%
Nombre d'autres assurés actifs	19	19	0	0.00%
Nombres de bénéficiaires de rentes	5′413	5′004	409	8.17%
Nombre de polices de libre passage	380	427	-47	-11.01%
Nombre d'assurés total	34′132	35′972	-1′840	-5.12%
Nombre d'institutions de prévoyance	8′604	8′752	-148	-1.69%

La faiblesse des nouvelles affaires ainsi que les départs dus aux résiliations ont conduit à une diminution du nombre d'institutions de prévoyance et d'assurés.

FRAIS 3.

Structure des frais

En CHF 1'000	2022	2021		
			Changement	En %
FRAIS				
Charges pour la mercatique et la publicité	792	712	81	11.33%
Frais d'acquisition	4′703	4′585	118	2.57%
dont aux courtiers et agents	3′163	3′347	-183	-5.47%
dont frais soutiens de distribution	1′539	1′239	301	24.28%
Autres charges pour l'administration générale	16′724	15′963	761	4.77%
Total des frais de clôture et de gestion	22'219	21′260	959	4.51%
Frais occasionnés par le traitement des prestations	1′932	1′986	-54	-2.72%
Total des charges d'exploitation	24′151	23′246	905	3.89%
Charges d'exploitation globales, par personne en CHF	708	646	61	9.50%
Charges d'exploitation des assurés actifs, par personne en CHF	775	688	88	12.72%
Charges d'exploitation des rentiers, par personne en CHF	357	397	-40	-10.07%
Charges d'exploitation polices de libre passage, par personne en CHF	650	591	59	9.98%
PRIMES DE FRAIS				
Primes de frais des assurés actifs, valeur absolue	19′004	18′506	497	2.69%
Primes de frais des polices de libre passage, valeur absolue	10	11	-1	-7.06%
Total des primes de frais	19'013	18′517	497	2.68%
Primes de frais des assurés actifs, par personne en CHF	671	606	65	10.67%
Primes de frais des polices de libre passage, par personne en CHF	26	25		4.44%
Total des primes de frais par personne en CHF	557	515	42	8.22%
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges d'exploitation des assurés actifs, valeur absolue	21′973	21′007	965	4.59%
Charges d'exploitation des rentiers, valeur absolue	1′932	1′986	-54	-2.72%
Charges d'exploitation des polices de libre passage, valeur absolue	247	252	-5	-2.13%
Frais d'administration (frais pour l'administration générale et frais occasionnés par le traitement des prestations)	18′656	17′949	707	3.94%
Frais d'administration des assurés (inclus rentiers et polices de libre passage) par personne en CHF	547	499	48	9.54%

Schéma pour les frais de gestion de fortune

	2022	2021		
FRAIS OCCASIONNÉS En CHF 1'000			Changement	En %
Valeur du marché des placements de capitaux	3'627'110	4′051′570	-424′460	-10.48%
Placements de capitaux directs	3'627'110	4′051′570	-424′460	-10.48%
Placements de capitaux collectifs à un ou plusieurs niveaux	0	0	0	
Placements de capitaux sans transparence en matière de coûts	0	0	0	
Frais de gestion de la fortune (nets selon compte d'exploitation prévoyance professionnelle)	5′736	6′097		-5.92%
Frais de gestion de la fortune (bruts selon OAK-Schema)	10'894	10′793	101	0.93%
Frais TER	10′823	10′736	87	0.81%
Placements de capitaux directs	10′823	10′736	87	0.81%
Placements de capitaux collectifs à un ou plusieurs niveaux (ratio de coût)	0	0	0	
Frais TTC	71	57	14	24.42%
Frais SC	0	0	0	
Frais activés	0	0	0	
Coûts d'entretien et de maintenance immeubles	-5'158	-4'696		9.83%

Frais TER: Frais pour la gestion et l'administration (interne et

externe)

Frais TTC: Frais de transaction

Frais SC: Frais qui ne peuvent pas être attribués à des place-

ments de capitaux spécifiques

L'évolution de l'inflation a entraîné une forte hausse des taux d'intérêt, ce qui a mis fin à la phase des taux d'intérêt négatifs. Il en a résulté une forte baisse de la valeur de marché des placements à taux fixe. Cette évolution est la raison principale du recul d'environ 10 pour cent de la valeur de marché des placements de capitaux directs.

OBSERVATIONS GÉNÉNERALES

Destinataires

Fondations collectives

Pax, Fondation collective LPP Pax, Fondation pour l'encouragement à la prévoyance en faveur du personnel Pax Fondation collective Balance

Statut

Les informations sont vérifiées par l'organe de révision. L'accord de la FINMA pour la publication est disponible.

Publication

Le schéma de publication 2022 correspond au modèle de l'autorité de surveillance FINMA. Les données des comptes annuels de toutes les sociétés d'assurance qui travaillent dans le domaine de la prévoyance professionnelle sont publiées et peuvent être consultées sur Internet sur le site de l'autorité de surveillance FINMA.

Arrondis

Les montants figurant dans les tableaux sont arrondis. Les valeurs cumulées et les ratios peuvent de ce fait diverger de la somme des diverses valeurs.

Principes de présentation des comptes

Le compte d'exploitation de la prévoyance professionnelle se base sur les comptes annuels de la Pax Assurance qui ont été établis conformément aux dispositions relatives à la comptabilité commerciale du Code suisse des obligations (art. 957-963b CO). Sont appliquées, en plus du Code suisse des obligations, les dispositions de l'Ordonnance de l'autorité fédérale de surveillance des marchés financiers concernant la surveillance de sociétés d'assurance privées (OS-FINMA).

